Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_05-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2026

CONVOCATION : 03 janvier 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Yannick GOURIE, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Nathalie LEMOINE, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Audrey RIBERPREY, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Karen TOUCHAIS.
Absents : Solène CHEVALIER, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Christophe DENIAUD, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick COCHAUD, Alain DECIMA, Audrey RIBERPREY, Etienne JEGOU.

5. FINANCES - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement sur le budget annexe "pôle santé" (Acte 7.1)

Vu l'article L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif adopté par délibération 28-2025 en date du 4 avril 2025,
Vu les 3 Décisions Modificatives adoptées au cours de l'exercice 2025,
Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites dans les autorisations de programme, avant le vote du budget 2026,

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Comme pour la précédente délibération portant sur le Budget principal, le principe est le même pour ce budget annexe.

Le montant des crédits ouverts en 2025 en dépenses réelles d'investissement s'élève à 105 762 €. 25% de ce montant représente 26 440.50 €. Ce montant sera donc le montant maximum pouvant être ouvert avant le vote du BP. Il pourra être réparti aux chapitres des classes 2 – comptes d'immobilisations (chapitres 21 – immobilisations corporelles et 23 – immobilisations en cours) » selon les crédits ouverts par chapitre au BP 2025.

Au vu des projets qui pourraient intervenir en début d'année notamment l'achat de mobiliers pour accueillir des consultations de spécialistes, un montant de 10 000 € est proposé.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission « AFRH » du 14/01/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, pour un montant qui s'élève à : 10 000€.

Compte	RAR 2024	BP 2025 (nouveaux	Total budget (RAR+nouveaux	Crédits BP 2025	Limite ouverture	Montant proposé

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_05-DE

		crédits)	crédits)	(hors RAR, dette)	de crédits N+1 (25%)	
2031 - Frais d'études	2 551,13 €	0,00 €	2 551,13 €	0,00 €		
21321 - Constructions immeubles de rapport	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €		
21318 - Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €		
21534 - Réseaux d'électrification	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		10 000,00 €
2313 - Constructions (en cours)	33 055,72 €	74 762,00 €	107 817,72 €	74 762,00 €		
TOTAL dépenses (hors dette et 001)	**35 606,85 €**	**105 762,00 €**	**141 368,85 €**	**105 762,00 €**	**26 440,50 €**	**10 000,00 €**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme,

